



CONTRAT de LOCATION de la SALLE DES FETES

Entre les soussignés : **Commune de VERCHAIN-MAUGRE**
Représentée par Monsieur Marc GILLERON, Maire, d'une part,

Et :

NOM - Prénom : M

ADRESSE :

Tél. :

Nom de l'Association ou raison sociale :

SALLE DES FÊTES

Date de la location :

But de l'utilisation :

Montant : location :

Montant des arrhes :

✓ **Fournir obligatoirement une attestation d'assurance**

Montant de la caution exigée : 200 euros par chèque lors de la remise des clés.

En cas de désistement de la part du locataire, les arrhes de 25 % seront acquises à la commune.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions suivantes :

Le nettoyage du sol de la salle est seul à la charge de l'utilisateur. Toute projection sur les murs ou boiseries devra être nettoyée par l'utilisateur. Tout tapage nocturne est interdit.

En cas d'élection, la commune se réserve le droit d'occuper la salle qui fait office de bureau de vote en annulant purement et simplement la location.

Le locataire est tenu de respecter les consignes de sécurité. IL est expressément interdit de modifier ou de compléter les installations existantes tant en matière de chauffage, de cuisson ou d'installation électrique. En cas d'infraction constatée, la commune se réserve le droit d'engager des poursuites ou d'annuler la présente location sans recours de la part du locataire. Les jeux de ballons sont strictement interdits dans le hall et la salle.

Le locataire soussigné reconnaît avoir pris connaissance des consignes de sécurité.

A le Signature :

Vous pouvez prendre possession des clés en Mairie le vendredi à 15 heures 45. **La remise des clés devra se faire le lundi matin à 9 heures 45.**

Fait en deux exemplaires à Verchain-Maugré, le

Signature du locataire précédée de la mention « lu et approuvé »

Le Maire,

Marc GILLERON.

NB : 1 exemplaire du contrat est à retourner en Mairie, place du 08 mai 1945 59227 VERCHAIN-MAUGRE accompagné du montant des arrhes.